

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, JEUDI, 15 AVRIL, 1858.

No. 28

Poussé par un sentiment de fierté nationale et voulant donner un organe à nos législateurs canadiens-français, nous sommes venu fonder un journal français quotidien dans une ville anglaise, où il ne devait être accueilli ni par des abonnés ni par des annonceurs. Les conditions dans lesquelles nous nous trouvons sont, par conséquent, des plus désavantageuses. Eh! bien, nous ne demandons qu'une seule faveur à nos confrères—c'est qu'ils veuillent bien, lorsqu'ils reproduisent nos rapports parlementaires, (ce qui leur épargne les dépenses d'un rapporteur à leurs gages,) avoir la *générosité* de mettre le nom du *Journal des Débats* en tête de ces articles. Assurément la faveur que nous demandons est modeste, si l'on se rappelle qu'elle est accordée, sans avoir été même demandée, aux journaux auxquels on emprunte des faits divers de cinq lignes.

Nous adressons nos remerciements à M. Dufresne, M.P.P., qui nous a fait parvenir, ce matin, un paquet de volumes et de papiers parlementaires. Dès que nous en aurons le temps, nous rendrons compte de ces ouvrages et de cette manière nos dix mille lecteurs profiteront de la gracieuseté de M. le député de Montcalm.

Nous lisons ce qui suit dans un des derniers numéros du *Canadien* :

ÉCLUSE DE ST. OURS.

"La mort de M. Hatt, le surintendant de cette écluse, laisse vacante une situation de confiance qui est sollicitée, paraît-il, par un bon nombre de personnes. Parmi les candidats se trouve, nous dit-on, M. le Dr. J. E. Dorion dont les titres de cette place sont incontestables de l'aveu de tous, ceux qui le connaissent, moins peut-être de ses concurrents. Nous croyons que l'administration ferait un acte agréable à la généralité des citoyens de St. Ours en accordant à ce jeune monsieur la succession officielle de feu M. Hatt, et qu'elle rémunérerait en lui un zèle éprouvé et un dévouement reconnu pour l'accomplissement du devoir en toute occasion."

Nous reproduisons ce paragraphe avec d'autant plus de plaisir que M. J. E. Dorion n'a eu qu'à faire connaître ses intentions, pour obtenir les certificats les plus flatteurs des préfets et des maires des comtés de Richelieu et de Verchères, ainsi que de tous les membres canadiens-français du Conseil Législatif et de l'Assemblée. Ceux qui connaissent M. le docteur Dorion savent d'ailleurs que ces certificats ne sont pas dûs à cette complaisance banale à laquelle les aspirants à une place font si souvent appel. Sous tous les rapports, ce candidat est certainement le plus digne de remplacer M. Hatt.

Nous ne croyons pas que parmi ses concurrents, il y en ait un seul qui offre les mêmes garanties d'intelligence, d'aptitude, d'activité et d'honnêteté; et c'est—on le sait—par ces seules considérations que nos ministres devraient se laisser guider lorsqu'il faut choisir des fonctionnaires.

On nous apprend que M. J. E. Dorion, ayant appris qu'on voulait exciter la pitié de nos administrateurs pour faire accorder cette place à une dame, s'est spontanément engagé à donner à

cette dame une partie raisonnable de ses appointements, s'il obtenait cette place. Assurément on ne saurait rehausser ses titres par plus de générosité.

UNE LETTRE DE M. CHINIQUY.

Voici la lettre par laquelle M. Chiniquy a fait aux autorités ecclésiastiques des propositions de paix qui ont été acceptées

"Ste. Anne, Kankakee Co., Illinois,
20 mars, 1858.

"A Sa Grandeur monseigneur Smith, évêque et administrateur du diocèse de Chicago.

"Monseigneur,—Beaucoup de personnes pensant et publiant que le pasteur et le peuple de Ste. Anne, comté de Kankakee, État de l'Illinois, veulent cesser d'être catholiques et refusent de reconnaître la légitime autorité de leur évêque, je viens en mon nom et au nom de mes frères refuter cette erreur, et en conséquence, je confesse que je crois que l'Épiscopat Catholique est d'institution divine, suivant que nous l'enseignent le St. Concile de Trente;

"Que l'évêque catholique est établi par Jésus-Christ, pour conduire et gouverner, suivant les lois de l'Évangile et selon les saints canons de l'Église, le peuple qui lui est confié. Et je déclare avec mes frères, que si quelques actions ou quelques paroles ou écrits de notre part, peuvent donner l'idée que nous nous sommes écartés de ces saints enseignements, nous regrettons et nous répudions ces paroles et ces écrits.

"Nous déclarons solennellement que nous reconnaissons en vous la *légitime autorité* qui doit nous gouverner spirituellement, et à laquelle nous devons obéir.

"Vous reconnaissant donc pour notre pasteur légitime, en votre qualité d'administrateur du diocèse de Chicago, nous vous prions de nous regarder et de nous traiter comme les enfants de l'Église Catholique, dans le sein de laquelle nous voulons vivre et mourir.

"C. CHINIQUY, Prêtre,
"Missionnaire de Ste. Anne.
"A. ROBILLARD,
"J. MARTIN,
"A. DUCLOS,
"T. SARLES."

Si M. Chiniquy se repend, s'il répudie ses coupables écrits, c'eût été peu chrétien de lui refuser le pardon qu'on accorde à tous les pécheurs revenus de leurs erreurs. Mais il faut autre chose que du repentir—quelque grand qu'il soit—pour placer un homme à la hauteur d'un ministère sacré qu'il a essayé pendant plus d'une année d'entourer de haine et de ridicule, après l'avoir exercé lui-même plus de vingt ans. Ce qui nous surprend, c'est que M. Chiniquy reste sur le théâtre même de ses abominations, un objet de scandaleux souvenir parmi ses ouailles. Nous commençons à croire que cette histoire de réinstallation, que nous rapportons sous toute réserve, la semaine dernière, est tout-à-fait vrai. Dans ce cas, bien que nous pensions sincèrement que cette prétendue réhabilitation du pasteur infidèle doit être plus nuisible que favorable à la cause de l'Église, nous nous inclinons devant la décision de nos supérieurs ecclésiastiques.